PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints,* Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH*, Conseillers*

Absents et représentés : Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Alice GAUTREAU

Absents :

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

ORDRE DU JOUR

✓ Désignation du secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS

1° Approbation du compte rendu du CA du CCAS du 24 février 2021

FINANCES

1° Vote du budget primitif – budget principal
2° Vote du budget primitif – budget annexe lotissement
3° Vote du budget primitif – budget annexe location de locaux
4° Taux d'imposition 2021
5° Demande de subvention pour l'étude sur les travaux de restauration intérieurs de l'abbatiale
6° Rénovation de l'abbatiale : révision de l'autorisation de programme
7° Réaménagement du quartier Lentajou : révision de l'autorisation de programme

URBANISME

1° Dénomination d'un chemin piétonnier – Sentier du Petit Paradis – 1 annexe

RESSOURCES HUMAINES

1° Recrutement d'agents contractuels saisonniers

Martine SOUQUET : « Une petite information par rapport à la rue de la Madeleine. Le maître d'œuvre nous a fait passer tous les devis. Les travaux vont commencer lundi matin. Il y a une petite complication au niveau juridique par rapport à la maison mitoyenne.
Ensuite je voudrais répondre à monsieur Carramusa qui nous a demandé d'interpeler le gouvernement pour lever les brevets des vaccins anti-covid, et imaginer ainsi une production de vaccins à grande échelle. Ce que je voudrais dire, c'est que la suspension des brevets entraverait beaucoup l'innovation scientifique en décourageant les laboratoires de s'engager dans des recherches coûteuses. En effet, la recherche et le développement peuvent se révéler particulièrement longs et coûteux, sans garantie d'aboutir à un produit commercialisable. Et il faut savoir qu'avant une réussite, il y a souvent beaucoup d'échecs. Les vaccins anti-covid qui existent actuellement ont été mis sur le marché en moins d'un an. Je pense que c'est une prouesse de la part de la recherche. Je rappelle aussi que les vaccins « Arn messager », Pfizer et Moderna, reposent sur plusieurs brevets, dont certains ont été déposés dès 2005 en se fondant sur des recherches antérieures.
D'autre part, la suspension des brevets ne suffirait pas à accélérer l'accès mondial aux vaccins et ne réglerait pas les problèmes de production de masse à court terme. Pour produire un vaccin, il faut la coopération de la société qui l'a inventé, mais aussi des informations sur les protocoles et les étapes de fabrication qui sont très exigeants. Alors bien sûr, il reste le problème de la fourniture des pays à faible revenu, mais je pense que l'OMS s'est penchée sur le sujet en créant le mécanisme covax qui devrait permettre un accès mondial aux vaccins et améliorer la distribution dans ces pays-là.
Et de toute façon, cette demande dépasse les compétences d'un conseil municipal et de ce fait je ne donnerai pas suite. »

Gabriel CARRAMUSA : « J'entends vos arguments madame Souquet, il n'y a pas de problème. Par contre quand vous dites que d'énormes sommes ont été engagées dans la recherche, je rappelle quand même que les Etats, quels qu'ils soient, ont énormément participé financièrement à la mise au point de ce vaccin, pour aider les laboratoires. D'autre part, cela a été très rapide également parce qu'il y a effectivement des scientifiques qui ont mis en commun leurs travaux. Quand vous dites que ce ne serait pas de nature à accélérer la vaccination… »

Martine SOUQUET : « Je n'ai pas dit accélérer la vaccination, j'ai dit à produire des vaccins. Ce n'est pas la même chose. Parce que même les chaînes de production de vaccins sont compliquées à mettre en œuvre. Il y a des protocoles très exigeants, et ça ne se fait pas comme ça. »

Gabriel CARRAMUSA : « Oui mais cela permettrait à des laboratoires de fabriquer les vaccins qu'ils ne peuvent pas fabriquer aujourd'hui. »

Martine SOUQUET : « Moi, je considère simplement qu'il faut protéger la recherche médicale. »

Gabriel CARRAMUSA : « Mais il faut protéger aussi le bien commun. Il y a des inventeurs de vaccin, comme celui qui a mis au point le vaccin contre la poliomyélite, qui n'ont pas déposé de brevet à l'époque. »

A/ LES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE OU/ET APPROBATIONS

I) COMMISSIONS

1) Approbation des comptes-rendus des CA du CCAS du 24 février 2021

Rapporteur : Philippe ISSARD

VOTE : à l'unanimité des membres présents

II) FINANCES

1° Vote du budget primitif – budget principal

Rapporteur : Pierre TRANIER

Voir les documents en annexe
Annexe 1 : Présentation du BP 2021
Annexe 2 : BP 2021 principal synthétique (fonctionnement et investissement)
Annexe 3 : BP Principal 2021

Madame le Maire, Martine SOUQUET, présente le budget primitif 2021 – Budget principal comme suit :

Fonctionnement	13 152 980,00 €
Investissement	9 651 656,90 €
Total du budget	22 804 636,90 €

Il est donc procédé au vote du budget primitif 2021 – Budget principal comme suit :

- POUR : 25 ABSTENTIONS : 2 CONTRE : 6

2° Vote du budget primitif – budget annexe lotissement

Rapporteur : Pierre TRANIER

Annexe 1 : BP 2021 synthétique lotissement
Annexe 2 : BP 2021 lotissement

Madame le Maire, Martine SOUQUET, présente le budget primitif 2021 – Budget annexe lotissement comme suit :

Fonctionnement	81 554,70 €
Investissement	71 164,70 €
Total du budget	152 719,40 €

Il est donc procédé au vote du budget primitif 2021 – Budget annexe lotissement comme suit :

- POUR : 25 ABSTENTIONS : 7 CONTRE : 1

3° Vote du budget primitif – budget annexe location de locaux

Rapporteur : Pierre TRANIER

Annexe 1 : BP 2021 synthétique location de locaux
Annexe 2 : BP 2021 location de locaux

Madame le Maire, Martine SOUQUET, présente le budget primitif 2021 – Budget annexe location locaux comme suit

Fonctionnement	81 554,70 €
Investissement	71 164,70 €
Total du budget	152 719,40 €

Il est donc procédé au vote du budget primitif 2021 – Budget annexe location locaux comme suit :

- POUR : 25 ABSTENTIONS : 7 CONTRE : 1

Gabriel CARRAMUSA : « certaines communes, notamment Carmaux, perçoivent également la dotation de solidarité rurale chef de canton. Je vous avais interpellé sur ce point. N'est-on effectivement pas éligible ? Parce qu'effectivement, certaines communes perçoivent les 2, la dotation rurale en tant que chef de canton, et l'urbaine. »

Martine SOUQUET : « nous n'avons pas encore la réponse ».

Gabriel CARRAMUSA : « J'avais une autre question, concernant les dépenses réelles d'investissement. Sur les documents qui nous ont été remis en commission, vous aviez prévu initialement 50 000 €. Sur le dernier document, il est fait mention de 231 958 € de dépenses. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur cette différence ? »

Martine SOUQUET : « C'est la rue de la Madeleine, qui représente 150 000 € à peu près. »

Pierre TRANIER : « Il y a constitution d'une provision, dans l'attente d'essayer de récupérer cette somme. Cela sera peut-être très long. Pour l'instant, il fallait provisionner quand même la dépense. »

Martine SOUQUET : « Je pense qu'au final, les frais incomberont à la commune ».

Jean BATAILLOU : « vous avez bâti ce budget sur certaines estimations, notamment les attributions de compensation qui ne sont pas encore votées à l'Agglomération ».

Martine SOUQUET : « si, elles ont été votées. »

Jean BATAILLOU : « c'est l'élément qu'il me manquait. Donc pourriez-vous réunir une commission finances sur les modalités de cette attribution ? »

Martine SOUQUET : « oui, il n'y a pas de souci »

Jean-Marc AGUERRE : « j'explique notre vote. Nous sommes ravis de voir qu'il y a des investissements, mais vos priorités ne sont pas les nôtres. Nous estimons qu'il y a d'autres urgences. »

Martine SOUQUET : « Vous estimez que la mise en sécurité de l'abbaye, de la mairie, l'accessibilité, ce ne sont pas des priorités ? Je suis désolée monsieur Aguerre, mais pour moi la sécurité, c'est une priorité. »

Jean-Marc AGUERRE : « nous ne sommes pas là pour instrumentaliser les choses. De façon générale, l'équilibre des grands équipements choisis aujourd'hui ne nous convient pas. Bien sûr, les grands travaux de sécurité, c'est le b.a-ba, nous sommes d'accord. Mais dans vos projets structurants, il n'y a pas de piste cyclable, pas de budget vert, pas de piste d'athlétisme. Vous avez fait vos choix, et nous en débattons. »

Martine SOUQUET : « nous ferons peut-être tout ça, mais il est question aujourd'hui du budget de cette année. J'ai particulièrement misé sur la sécurité. Nous pouvons aussi mentionner la piscine ou les gymnases. Mais malheureusement nous ne pouvons pas tout faire. Il nous aurait fallu une dotation globale de fonctionnement (DGF) plus importante. »

Jean-Marc AGUERRE : « Sur le budget location locaux, nous nous sommes abstenus parce que nous avons émis l'idée lors de la commission des finances d'y intégrer Alphacan et la maison des meubles Delmas. »

Martine SOUQUET : « Elle n'est pas encore achetée. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je ne connais pas l'état d'avancement du dossier, je suis dans le groupe minoritaire. Je voulais savoir si dans l'année, nous prendrons une délibération intégrant ces éléments-là dans le budget location locaux, de façon à ce qu'il y ait une vraie traçabilité, une vraie transparence sur ces postes de dépenses et de recettes. »

Martine SOUQUET : « nous pouvons le faire, notamment pour Alphacan. D'ailleurs, nous créerons peut-être un budget annexe spécifique. »

Thomas DOMENECH : « Effectivement, nous avions eu cette discussion pour Alphacan. Nous sommes favorables à un budget spécifique. C'est une grosse opération, qui pose aussi des questions de développement, d'installation, peut-être de dépollution. Donc nous préférerions que cela figure dans un budget à part, parce que ce n'est pas qu'un projet immobilier, nous semble-t-il.
Ensuite, voici notre explication de vote. Il s'agit d'un budget global sur une année, mais il faut tenir compte de l'économie générale, des orientations prises en termes de gestion politique. Nous ne sommes pas forcément d'accord avec vous sur les grandes orientations, c'est normal. Un exemple : pour le CTM, le budget est de 20 000 €. Nous avons eu une grande discussion lors du dernier conseil municipal sur le fait qu'il existe un enjeu majeur de rénovation d'équipements et d'investissements sur la commune. Il nous semble assez hallucinant de prévoir 20 000 € pour ce qui doit être l'outil de production de la mairie, outil qui nous permettrait de réaliser de nombreux travaux à bas coût. Donc il ne semble pas qu'avec ce type de décisions budgétaires, Gaillac puisse répondre aux besoins à la fois d'équipements, de rénovation et d'entretien. Fondamentalement nous sommes tous d'accord sur le fait de réparer les routes, et cetera. Mais les mots doivent être suivis d'effets. »

Martine SOUQUET : « Je vous précise quand même que ces 20 000 € ne concernent que l'achat de matériel. »

Dominique BOYER : « Je voudrais juste avoir des renseignements sur les locaux de Césure, parce qu'il me semble que l'association avait émis le souhait de racheter le bâtiment. Je voudrais connaître la position de la mairie et le montant de la location. »

Christian PERO : « Césure a connu quelques soucis financiers, donc ce rachat n'est plus d'actualité. Le loyer représente environ 50 000 € par an. »

Gabriel CARRAMUSA : « je voudrais compléter un petit peu l'explication de vote par rapport au budget primitif. Le côté positif est qu'effectivement vous présentez un budget ambitieux en termes d'investissements. Nous ne remettons pas en question la mise en sécurité ou l'accessibilité des bâtiments publics, cela aurait dû être fait depuis de nombreuses années. Par contre, le budget de fonctionnement et les charges de personnel n'ont quasiment pas bougé. Cela signifie selon moi que Gaillac n'a pas l'intention de renforcer les services techniques au niveau humain et matériel, comme le disait Thomas Domenech. Alors je voudrais rappeler quand même que si l'on se compare aux autres villes de la même strate, nous sommes loin d'être en sureffectif. Les services techniques ont vu leurs effectifs diminuer ces dernières années. Cela veut dire que nous continuons à appauvrir nos ressources humaines au bénéfice du privé ; c'est l'interprétation que j'en fais. Personnellement, je ne suis pas du tout favorable à cette politique qui nous prive de la possibilité de réaliser des travaux en régie. Or, ce qui peut être réalisé en régie doit l'être. Je suis néophyte, mais il me semble que l'on peut déduire des charges, en tout cas des dépenses de fonctionnement, lorsque les travaux sont réalisés en régie. J'ai pu constater sur l'historique que vous nous avez fait passer, que ces interventions étaient en régulière régression puisqu'elles ont été divisées par 2 si on compare 2020 à 2015. Nous étions aux alentours de 400 000 € en 2015, et l'an passé nous sommes tombés à 177 000 €, de mémoire. Je parle des travaux réalisés en régie et de la déduction de ces travaux sur les

dépenses de fonctionnement. Sans être spécialiste, il me semble que si l'on augmentait cette part des travaux réalisés en régie, nous augmenterions aussi notre capacité d'autofinancement. Pour le reste, nous sommes tout à fait d'accord pour investir dans la mise aux normes des bâtiments. Par contre, sans vouloir ranimer le débat du dernier conseil municipal, nous constatons que la rénovation de l'intérieur de l'abbatiale va représenter 20% du budget d'investissement sur les 5 ans à venir. Or, ce n'est pas forcément la priorité de tous les Gaillacois. Certes, l'extérieur a été rénové ; mais l'intérieur me semble-t-il, n'était pas la priorité, puisque nous sommes limités en termes d'investissement. Personnellement, quand des amis viennent pour la première fois à Gaillac, la première chose qu'ils me demandent ce n'est pas : "*peut-on aller visiter l'abbatiale cet après-midi ?*" mais plutôt : "*est-ce que tu ne connais pas une cave sympa dans le coin* ?". »

Martine SOUQUET : « mes amis qui viennent à Gaillac me demandent d'abord de visiter le patrimoine, puis nous allons déguster du vin dans une bonne cave. »

Gabriel CARRAMUSA : « le patrimoine ce n'est pas simplement le patrimoine clérical. Je rejoins un petit peu Jean-Marc Aguerre sur ce sujet. Je regrette aussi que dans le budget primitif qui nous a été proposé, il n'y ait pas de ligne précise concernant le budget participatif. Cela fait partie des choses que vous avez annoncées pendant votre campagne. Vous m'avez répondu : *"oui mais ce sont des projets transverses, il y en aura un petit peu dans la vie quotidienne, un petit peu sur les travaux, et cetera*." Mais dans ce cas nous retombons dans ce que monsieur Gausserand avait mis en avant, c'est-à-dire les fameux IC (Initiative Citoyenne). Or, les communes qui ont une véritable politique en la matière disposent d'un vrai budget dédié, un montant précis, 5%, 10%, je ne sais pas, c'est à déterminer collectivement. Ce budget-là permet de lancer un appel à projet auprès de citoyens, auprès d'associations, avec l'appui des services techniques, des services administratifs. Mais peut-être que vous en aurez un en 2022, je ne vous fais pas de procès d'intention. »

Martine SOUQUET : « C'est ce qui était prévu justement pour cette année. Effectivement, nous aurons un budget participatif en 2022. »

Gabriel CARRAMUSA : « Ce n'est pas la réponse que vous nous avez donnée le mois dernier. Vous nous avez expliqué que la démocratie participative s'intégrerait dans différents projets. »

Martine SOUQUET : « ce sera aussi le cas. Pour ce qui est des frais de personnel, je vous répondrai que nous n'avons pas une immense capacité d'autofinancement, du fait d'une DGF qui n'est pas très forte. Donc nous sommes tout de même obligés de maîtriser les dépenses de personnel. »

Gabriel CARRAMUSA : « Mais d'un autre côté, nous allons augmenter nos dépenses. »

Pierre TRANIER : « Les frais de personnel en 2020 se sont élevés à 6 735 000 €, plus 70 000 € en janvier de prime exceptionnelle versée aux agents. Dans la mesure où le festival des lanternes n'a plus lieu, cette prime ne se renouvellera pas. Si vous comparez les chiffres en faisant abstraction de cette prime, la progression est de plus de 2% entre 2020 et 2021.
Concernant la capacité autofinancement, je suis obligé de vous corriger pour dire qu'elle dépend des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement, c'est-à-dire des dépenses payées et des recettes encaissées. Or, les travaux en régie font l'objet d'une écriture comptable qui fausse un peu la donne - dans le privé, nous parlons de production immobilisée – mais qui ne fait pas l'objet d'un mouvement financier. Cela n'affecte en rien la capacité autofinancement. »

Alain SORIANO : « Quand vous annoncez des chiffres sur le patrimoine, précisez que ce sont des chiffres TTC, ce qui veut dire que nous récupérons 20 % de la somme. Et sur ce type de bâtiments, je rappelle que les subventions vont avoisiner les 70 %. De plus, les 3 millions annoncés seront sans doute revus à la baisse si l'on en croit les architectes. Il faut être honnête quand même. Ce que cela va coûter aux Gaillacois, c'est 30 % au maximum de 3 millions d'euros, sans compter la TVA de 20 % que nous allons récupérer. »

Gabriel CARRAMUSA : « Ce n'est pas de la malhonnêteté, parce que des subventions, nous pourrions en avoir pour d'autres projets. »

Alain SORIANO : « Vous aimez le patrimoine, je crois. Nous parlons d'une église, mais je me battrais de la même manière pour autre chose. Le patrimoine reste le patrimoine. Donc les Gaillacois paieront une somme relativement raisonnable pour ce genre d'édifice qui, je le rappelle, est le monument le plus visité de Gaillac. »

Thomas DOMENECH : « Il est vrai que c'est agréable d'aller dans les caves, directement chez les exploitants, mais il n'y a pas d'opposition entre l'abbaye et le vin, puisqu'il me semble bien que la maison du vin se trouve à l'abbaye, et que nous aimerions tous qu'elle y reste, de même que les exploitants, les vignerons indépendants, les coopérateurs. Effectivement, l'abbaye est un bâtiment public. La question n'est pas tant de la rénover ou pas ; la question est surtout : comment la fait vivre ? Par exemple, il n'a jamais été signalé au conseil municipal que nous avions un orgue de grande qualité dans cette abbaye et que cela pourrait donner lieu à des concerts. »

Martine SOUQUET : « Vous confondez l'abbaye et l'abbatiale. L'orgue est dans l'abbatiale. »

Thomas DOMENECH : « c'est le même complexe, et je vous parle de la façon de le faire vivre. Donc vous ne pouvez pas dissocier l'abbatiale et l'abbaye. Ce n'est pas simplement du patrimoine. L'important, ce sont les choix qui permettent de faire vivre ce complexe, autour du vin, de l'orgue, des concerts, de ce que l'on voudra. Monsieur Tranier, je ne suis pas d'accord avec vous. Nos coûts de personnel sont inférieurs de 25 à 30% à ceux des villes de même strate. Et ce n'est pas le personnel qui cause la faiblesse de l'autofinancement. Il faudrait se pencher sur les dépenses générales parce qu'elles sont beaucoup plus élevées que dans les communes équivalentes. Cela fait 5 ans que nous expliquons la nécessité d'investir dans des services techniques. Pourquoi ? Parce que cela représente à la fois du fonctionnement et de l'investissement. Et c'est là que se fait le gain. En investissant 1 € dans les travaux que nous réalisons nous-mêmes, nous en récupérons 1 ou 2. Beaucoup de communes fonctionnent comme ça. Le modèle actuel, ce n'est pas vous qui l'avez inventé en 2014, il existait préalablement, donc je ne vous en accuse pas. Par contre, sur deux mandats, vous n'avez rien changé au mode de gestion dont vous avez hérité. Il faudra un jour sortir des postures. Ce n'est pas la masse salariale qui freine Gaillac. Supprimer des agents, ce sera supprimer des services et de la qualité de vie. »

Martine SOUQUET : « Je ne peux pas vous laisser dire ça. Si vous regardez par exemple l'année 2016 durant laquelle il n'y a pas eu de festival des lanternes, nous étions à 208 € par habitant pour les charges à caractère général, pour une moyenne de même strate située à 265 €. »

Thomas DOMENECH : « nous n'avons pas les mêmes chiffres alors. Mais nous maintenons notre analyse. »

4° Vote des taux d'imposition 2021

Rapporteur : Martine SOUQUET

Suite à la notification des bases prévisionnelles d'imposition 2021, le produit à taux constant se décompose de la manière suivante :

Impôts	Base prévisionnelle 2021	Taux 2021	Produit attendu	Contribution Coefficient correcteur	Produit attendu après application du coefficient
Taxe foncière (bâti)	16 833 000	55,84%	9 399 547	- 2 503 950	6 895 597
Taxe foncière (non bâti)	209 100	105,33%	220 245		
Taxe d'habitation (pas de vote de taux)	1 516 215	11,98%	181 643		
Produit total 2021					**7 297 485**

Il est proposé au Conseil municipal les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 35,72 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 67,38 %

Le produit se répartira de la manière suivante :

Impôts	Base prévisionnelle 2021	Taux 2021	Produit attendu	Contribution Coefficient correcteur	Produit attendu après application du coefficient
Taxe foncière (bâti)	16 833 000	35,72%	6 012 748	- 2 503 950	3 508 798
Taxe foncière (non bâti)	209 100	67,38%	140 892		
Taxe d'habitation (pas de vote de taux)	1 516 215	11,98%	181 643		
Produit total 2021					**3 831 333**

Jean-Marc AGUERRE : « depuis plusieurs mois, avec le groupe Union pour Gaillac, nous sommes vigilants sur l'action que vous menez. Nous faisons beaucoup de propositions ; hélas, pour l'instant aucune n'a été acceptée. Mais aujourd'hui, nous avons envie de vous faire une proposition que vous ne pourrez pas refuser, au nom du principe de la parole donnée.
Je m'explique. Quand j'applique le nouveau taux sur ma propre feuille d'imposition, je constate que le surcoût sera de 70€. Vu ma situation personnelle, et je me considère comme privilégié, ce n'est pas une difficulté ; mais le contexte économique actuel a fragilisé les sources de revenus de nombreuses personnes, autoentrepreneurs qui n'ont plus de chantier, travailleurs précaires, etc. 70 €, c'est tout de même une somme. Or, pendant la campagne électorale, vous avez fait la promesse, comme nous d'ailleurs, de ne pas augmenter le taux communal. De fait, nous constatons que ce dernier augmente. Je vous propose donc la chose suivante. Nous approuvons l'effort qui est fait sur le foncier non bâti dans un contexte difficile pour les viticulteurs, les arboriculteurs et les agriculteurs. Pour ce qui est du foncier bâti, il serait peut-être possible de le baisser, mais il faudrait pour cela suspendre la séance. Il y a cependant quelque chose que nous pourrions faire dans l'immédiat : nous engager tous ensemble auprès des Gaillacois à respecter un pacte fiscal stipulant que, pendant 3 ans, ce taux ne bougera pas. Alors, nous respecterions nos promesses de campagne, et à cette condition nous pourrions voter les taux que vous proposez. Je pense que l'idée est bonne. Elle est facile à réaliser. Il suffit de compléter la délibération dans ce sens. Qu'en pensez-vous ? »

Martine SOUQUET : « Alors, si nous en sommes là, c'est parce que la communauté d'agglomération a voulu fiscaliser la compétence scolaire ; vous le savez, je n'étais pas d'accord. Je vous rappelle quand même que le taux est resté constant tout au long du mandat précédent, et nous l'avons même baissé d'un point en 2019. Ce que vous proposez, je ne suis pas contre. »

Jean-Marc AGUERRE : « nous pouvons le faire sur-le-champ. Il suffit d'ajouter une phrase à cette délibération : "*le conseil municipal s'engage à conserver ce taux sur les 3 prochaines années". »*

Martine SOUQUET : « nous prendrons plutôt un engagement moral. »

Dominique BOYER : « Je voudrais juste exprimer l'angoisse de certains Gaillacois, notamment par rapport à l'augmentation des impôts, parce que petit à petit, nous allons exclure de la ville une certaine strate de la population qui ne pourra plus payer d'impôts sur Gaillac. »

Thomas DOMENECH : « autrefois c'était simple : on baissait la taxe d'habitation, on favorisait la classe moyenne et la classe populaire, puis l'on augmentait le foncier. C'était valable dans les années 60, 70. Aujourd'hui, le problème est que beaucoup de petits revenus essayent d'acquérir un petit bien immobilier, tout en ayant déjà souscrit des crédits importants. Nous sommes confrontés à une précarité considérable. Les impôts fonciers sont tout de même des impôts relativement justes parce que le revenu n'y tient pas une part considérable. Cette hausse va pénaliser effectivement une partie de la population qui a réussi à acheter pour sécuriser son accès au logement, mais qui est toujours juste sur le plan financier. Donc, nous ne nous associons pas à cette démarche, d'autant moins que nous n'avons toujours pas eu de clarification sur cette histoire de fiscalisation à l'Agglomération. Nous ne savons toujours pas si c'est un problème de compensation sous-évaluée ou non versée, nous avons du mal à comprendre la situation. Nous ne sommes pas contre les impôts, car nous pensons qu'ils sont nécessaires quand ils sont répartis justement. Nous ne défendons pas systématiquement

les baisses d'impôts. Par contre, dans le moment politique actuel et vu les justifications qui nous sont proposées, nous ne nous associerons pas à cette initiative. Parce que, acter une baisse d'impôts pour proposer ensuite royalement trois ans de gel, c'est bien, c'est toujours un gain. Mais le problème, c'est que nous allons avoir une crise sociale relativement grave. Nous ne pouvons pas envoyer ce signal-là aujourd'hui. Si une partie des propriétaires n'aura pas de problème avec cette hausse, tout un pan de la population qui a eu du mal à acheter, qui a du mal à payer ses crédits, va voir ses difficultés s'accroître du fait d'une décision de l'Agglomération dont nous ne comprenons pas tout, et à propos de laquelle les positions des uns et des autres ne sont pas claires. Donc pour nous, ce sera non. »

Martine SOUQUET : « Je vous rappelle que ce n'est pas nous qui augmentons les impôts, c'est l'Agglomération. Nous, au contraire, nous les baissons. »

Francis RUFFEL : « Il ne faut pas oublier que l'an dernier, nous avons baissé les impôts d'un point. »

Thomas DOMENECH : « Oui d'accord, mais vous avez été élus à l'Agglomération pour travailler sur ces questions. »

Francis RUFFEL : « Aujourd'hui, cette augmentation d'un point est neutralisée par la baisse précédente. En effet, nous aurions pu nous en dispenser. Mais en tout cas il n'y a pas eu d'augmentation depuis deux ans. »

Thomas DOMENECH : « nous ne validerons pas ce genre d'arrangement. Il fallait que les choses soient réglées au niveau de l'Agglomération. Ces histoires de compensation de communes, c'est tout de même assez hallucinant. Ce sont les mêmes élus qui siègent en conseil municipal et à l'intercommunalité. C'est quand même fabuleux ! »

Martine SOUQUET : « nous n'allons pas reparler de la fiscalisation ».

Jean BATAILLOU : « Je souscris à ce que dit Jean-Marc Aguerre. Mais cette année est un peu particulière ; c'est l'année où nous devons montrer tous les efforts que nous pouvons faire pour diminuer l'impôt. L'impôt ne doit pas être un tabou. On nous a fait comprendre que si nous contestions la hausse de la fiscalité de l'Agglomération, nous aurions ensuite à expliquer quel service il faudrait supprimer. Donc je voudrais affirmer ce soir que je suis foncièrement opposé à cette réforme de la taxe d'habitation. Parce que nous subissons la double peine : cette fiscalisation, que nous avons contestée, et la réforme de la taxe d'habitation. On nous a fait miroiter un gain de pouvoir d'achat pour les citoyens en supprimant cette taxe, sans expliquer en contrepartie quel service on supprimerait. Ensuite, concernant le document technocratique qui a été présenté par l'Agglomération, et ce n'est pas monsieur Tranier qui est en cause là-dessus, franchement, ils ont dû se mettre à plusieurs, ils ont dû monter un club pour produire un truc aussi compliqué, aussi tordu. »

Martine SOUQUET : « nous n'y pouvons rien monsieur Bataillou. »

Jean BATAILLOU : « Si, parce que, derrière, nous devons voter. A propos du coefficient correcteur, j'ai réalisé une première analyse que j'ai publiée, qui n'intégrait pas la réforme de la taxe d'habitation. Alors je n'ai pas vos chiffres, mais sur les bases de 2019, nous nous situons aux alentours de 10 millions d'euros. Il faut que les Gaillacois et les citoyens de l'Agglomération réalisent qu'ils vont payer cet impôt. Nous faisons payer les propriétaires fonciers gaillacois pour compenser la disparition de la taxe d'habitation des communes et des départements voisins. En France, cela représente peut-être 26 000 communes qui sont ainsi sous-compensées. Nous avons en réalité une taxe foncière, une taxe locale, qui paye la taxe d'habitation d'autres communes. Donc sur ce principe-là, je considère que l'impôt est totalement inéquitable. Ce soir effectivement nous sommes contraints de voter ce taux conformément à la réforme instaurée par le gouvernement en place. »

Martine SOUQUET : « je déplore aussi cette réforme de taxe d'habitation, mais nous n'y pouvons rien. »

Thomas DOMENECH : « Je ne suis pas tout à fait d'accord, parce qu'il me semble qu'une grande partie des élus autour de cette table a soutenu la République en marche. C'est marrant : d'un coup, au conseil municipal, tout le monde oublie ses soutiens politiques nationaux, européens, et ses soutiens aux futures élections départementales. »

Martine SOUQUET : « nous n'avons rien soutenu du tout monsieur. »

Thomas DOMENECH : « Bien sûr que si. Plusieurs de vos élus ont soutenu la République en marche. C'est marrant, cette espèce de schizophrénie où d'un coup les mêmes personnes se divisent en deux. Les élus locaux soutiennent des organisations politiques qui font passer ce type de loi et nous disent ensuite que ce n'est pas de leur faute. Il faut clarifier un peu les situations, sinon tout le monde avance masqué, et les gens ne votent plus. »

Gabriel CARRAMUSA : « je vais être constant dans ma position : je voterai contre l'augmentation des taux. J'ai voté contre lorsque les taux révisés ont été soumis à délibération fin mars ; j'ai voté contre en début de semaine à l'Agglomération, parce que je considère qu'il existait d'autres solutions. Je rejoins un petit peu Thomas Domenech : il y a eu un vote et Gaillac, première ville de l'Agglomération, n'est quasiment pas intervenue dans le débat. En tout cas, je n'ai pas eu connaissance des discussions que vous avez pu avoir en conférence des maires, et cetera. Mais il me semble qu'il faut rester constant et si ce taux ne vous convenait pas, il fallait renverser la table !
Vous me direz, vous n'êtes pas la seule madame Souquet, puisque monsieur Aznar a fait de même. Nous nous retrouvons avec quelque chose qui nous est imposé et que nous sommes obligés de compenser. Je suis d'accord. A présent, en moyenne, l'impôt foncier par foyer fiscal à Gaillac va augmenter d'une cinquantaine d'euros. Cela peut ne pas être un problème pour certains, mais cela sera une difficulté supplémentaire pour d'autres. Est-ce que vous aviez chiffré également l'impact en équilibrant complètement ? »

Martine SOUQUET : « oui, nous avons réalisé un chiffrage : 46 € pour une valeur locative moyenne de 1680 €. Je voudrais revenir sur ce que vous me reprochez, ainsi qu'à monsieur Aznar, puisque lui aussi a voté le budget. Nous n'avons pas voté la fiscalisation, nous avons voté le budget. J'ai tout à fait conscience qu'il fallait des recettes nouvelles à l'Agglomération. C'est sur la forme que je n'étais pas du tout d'accord car il y avait d'autres solutions, peut-être une révision partielle des AC, peut-être une fiscalisation partielle - mais pas de la manière dont elle a été réalisée - ou alors un retour des écoles dans les communes. La fiscalisation a été votée à une petite majorité puisqu'il y a eu 46 voix pour et 41 contre. Maintenant que c'est fait, il faut avancer. Et je crois qu'il y a quand même des choses à faire à l'Agglomération. Le président s'est engagé à réaliser un pacte fiscal et financier. Maintenant, nous allons voir ce qui va se passer et nous déciderons l'an prochain de ce que nous faisons. »

Jean-Marc AGUERRE : « Est-ce que vous pourriez préciser le contenu de délibération que nous allons voter. Parce que vous m'avez répondu être favorable à un engagement moral ; j'ai confiance en votre moralité, mais je préfère des délibérations écrites et votées, qui sont opposables. »

Martine SOUQUET : « nous allons prendre un engagement moral qui sera consigné dans le procès-verbal. »

Jean-Marc AGUERRE : « Vous l'avez indiqué dans votre programme, qui était déjà un engagement moral. Il faut le tenir aujourd'hui. Je propose de l'écrire, sinon hélas je serai dans l'obligation de voter contre. »

Martine SOUQUET : « nous l'écrirons dans le procès-verbal monsieur Aguerre. »

Jean-Marc AGUERRE : « Pas dans la délibération ? Il suffit de rajouter une ligne avant de l'envoyer à la Préfecture. Ce n'est pas grand-chose et cela donnera plus de force à votre propos. »

Martine SOUQUET : « la délibération est déjà prête. Il faut nous faire confiance. »

Jean-Marc AGUERRE : « mais une délibération est opposable ! »

Patrice DRILHOLE (Directeur Général des Services) : « une délibération est opposable dans les deux mois qui suivent sa publication. »

Jean-Marc AGUERRE : « C'est votre choix. Ce sera donc un engagement moral pour un gel de ce taux pendant trois ans, nous sommes bien d'accord ? »

Martine SOUQUET : « Oui, je m'y engage. »

Jean-Marc AGUERRE : « Donc, l'année prochaine nous aurons le même taux. »

Martine SOUQUET : « absolument ».

VOTE : 4 VOIX CONTRE

5° Demande de subvention pour une étude concernant la restauration intérieure de l'abbatiale Saint-Michel

Rapporteur : Alain SORIANO

Une étude est à effectuer par un architecte du patrimoine, l'abbatiale étant protégée au titre des Monuments historiques.
Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'État (DRAC), selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 100 978,84 € H.T.

Subvention État (40 %) :	40 391,54 €
Ville de Gaillac (60 %) :	60 587,30 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Dominique BOYER : « concernant cette demande, n'y avait-il pas déjà eu une étude ? »

Alain SORIANO : « il s'agissait d'un diagnostic. C'est pour moi l'occasion de dire à monsieur Aguerre que je remercie l'ancienne municipalité pour le travail qui a été fait. Parce que quand nous sommes arrivés aux affaires, le diagnostic avait été demandé par votre municipalité ; et dans ce diagnostic, il y a l'étude extérieure et l'étude intérieure pour l'abbatiale. Donc vous connaissez tous les chiffres que vous me demandez à chaque fois puisqu'ils figurent dans ce diagnostic. Relisez simplement la brochure que vous devez avoir dans vos archives. Ça, c'est une parenthèse. »

Dominique BOYER : « Donc l'étude qui a été réalisée n'est pas valable pour commencer les travaux ? Parce que dans celle-ci, il y avait quand même une proposition du cabinet Rebière. »

Alain SORIANO : « Oui mais c'est ce que nous appelons le diagnostic. Il a été distribué à ceux qui ont répondu à l'appel d'offres et une maîtrise d'œuvre s'est dégagée pour les travaux intérieurs. »

Jean-Marc AGUERRE : « Pour mémoire, j'ai quitté la mairie le 31 décembre 2014 et je n'ai pas emporté d'archives. Cette étude appartient à la mairie et je ne me souviens plus des chiffres. C'était il y a plus de 6 ans ; j'ai la mémoire que j'ai, donc je ne me souviens pas de tous les détails. Deuxième point, je vous avais saisi par mail à propos d'une visite de l'abbaye Saint-Michel et de la possible création d'une commission ad-hoc avec tous les élus concernés. »

Martine SOUQUET : « il n'y a pas de problème ».

Alain SORIANO : « C'est prévu mais nous attendons que la maîtrise d'œuvre soit opérationnelle. Mais je suis sûr que vous devez avoir ce diagnostic, parce que moi j'aime tellement le patrimoine que je garde toujours un double des dossiers ; peut-être que jusqu'à ma mort, je connaîtrai les chiffres de l'abbatiale Saint Michel. »

Jean-Marc AGUERRE : « C'est très bien. Pour moi c'est une question de déontologie. J'ai laissé les dossiers à la mairie et je ne vais pas photocopier des tonnes de papier pour les garder. »

Alain SORIANO : « Il suffit de photographier la dernière page. »

Jean-Marc AGUERRE : « très bien, chacun ses méthodes. Mais moi je ne m'amuse pas à faire des archives sur tout. Par contre, la visite de l'abbatiale avec la présentation des enjeux m'intéresse. Et je

pense qu'il y a autour de cette table beaucoup d'élus intéressés par ces questions-là, par les sommes engagées, et cela rejoint la prochaine délibération. Je crois que le travail en commission est très important et que nous pourrions même y associer le clergé, travailler avec eux sur les grands choix d'investissement concernant le patrimoine religieux, conformément à la réflexion des évêques sur la bonne gestion de ce dernier. Nous pouvons travailler ensemble. Je suis soucieux de l'usage des deniers publics. »

Alain SORIANO : « Merci pour le clergé, mais c'est prévu. »

Dominique BOYER : « Je voterai pour, parce que cela faisait partie de nos propositions de campagne. »

VOTE : 5 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

Jean-Marc AGUERRE : « Explication de vote. Nous ne sommes pas contre l'idée, mais contre la méthode. Nous découvrons cette délibération importante en conseil municipal, et il serait vraiment souhaitable que l'on travaille plus en amont. »

6° Rénovation de l'Abbatiale Saint Michel : révision de l'autorisation de programme

Rapporteur : Alain SORIANO

Par délibération du 24 mars 2016, une autorisation de programme pour les travaux de rénovation de l'Abbatiale Saint-Michel a été créée avec les crédits de paiements associés.

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser l'autorisation de programme et de modifier les crédits de paiement de la manière suivante :

N° ou intitulé de l'AP	N° opération	Montant des AP		Montants des CP	
		Montant AP initial	Montant de l'AP révisée	Crédits de paiements antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/20)	Crédits de paiements 2021
Abbatiale Saint Michel : Travaux Etudes restauration intérieure	943	2 410 000,00	2 848 945,72	2 629 489,06	219 456,66 150 000,00

VOTE : 5 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

Gabriel CARRAMUSA : « nous votons contre. Ce n'est pas tellement à cause de la différence importante par rapport aux autorisations de programme précédentes, mais parce que ce n'est pas la première fois que nous relevons de tels écarts entre ce que l'on nous demande de voter et les coûts réels. Par exemple, l'achat de la maison des associations, plus les travaux, devait coûter 878 000 € à la commune. Finalement, dans votre prévisionnel, nous arrivons à 1 250 000. Le parvis de de la mairie, annoncé à 747 000 €, est passé à 2 400 000. Notre désapprobation concerne donc le fait que ce que nous votons aujourd'hui n'aura peut-être plus aucune valeur demain. D'ailleurs, si nous validons effectivement un vote à 500 000 €, qui nous dit que cette dépense-là ne va pas se monter finalement à 700 000 ou à 1 million euros ? Alors je comprends qu'il puisse y avoir des réajustements, mais ce qui me gêne beaucoup, c'est l'impression que ces dépassements ont un caractère quasi systématique. »

Martine SOUQUET : « Je crois que ce n'est quand même pas si fréquent. Mais peut-être que monsieur Aguerre va pouvoir nous répondre : quand l'école de la Clavelle a été réalisée, je crois qu'il y a eu aussi des dépassements importants. »

Jean-Marc AGUERRE : « Alors je veux bien que l'on parle du mandat antérieur à 2014, mais je rappelle qu'à l'époque j'étais fonctionnaire, pas élu. C'est un premier point. Deuxième point, cela

montre aussi que pendant 6 ans vous n'avez pas beaucoup investi puisque vous avez toujours le mandat précédent pour référence. Effectivement, nous avons bien investi, bien travaillé. Mais effectivement Gabriel a raison ; je travaille dans l'audit financier et juridique dans l'administration publique, et ce que vous nous présentez, cela s'appelle des dépassements de budget et une absence de contrôle. J'imagine que les services travaillent bien pour préparer les prévisionnels. Mais il est vrai que nous votons systématiquement des dépassements et que ce n'est pas toujours le signe d'une très bonne gestion, même si monsieur Soriano nous en a expliqué la cause. Concernant le dépassement du coût des travaux sur la Clavelle, je ne m'en souviens pas, c'était il y a 8 ans. Depuis j'ai fait d'autres choses et je ne garde pas tout en tête. Vous en savez plus que moi, il suffit d'aller chercher. Je vois par contre que sur l'abbatiale, contrairement à ce qu'on raconte monsieur Soriano, la page 42 du budget mentionne 2,6 millions de dépenses et 1 million de recettes. Nous ne retrouvons pas le rapport de 70% / 30% de recettes. Il y a aujourd'hui moins de 40% de subvention sur le projet de l'abbatiale. Cela veut dire que pour les Gaillacois, le coût représente 1,5 million aujourd'hui. »

Alain SORIANO : « Parce que toutes les subventions ne sont pas encore rentrées, vous le savez bien ! »

Jean-Marc AGUERRE : « Et toutes les dépenses ne sont pas réalisées monsieur Soriano. »

Alain SORIANO : « par ailleurs, trouvez-moi des travaux qui, une fois achevés, correspondent exactement à l'estimation de départ. Si vous en trouvez un, bravo ! »

Jean-Marc AGUERRE : « C'est arrivé, et même parfois en dessous. »

Alain SORIANO : « Faites-moi la liste, je l'encadrerai ! »

Jean-Marc AGUERRE : « Je demanderai aux services techniques, mais je crois me souvenir d'un chantier où les marchés publics avaient été plus positifs que ce que nous avions cru. »

Alain SORIANO : « vous noyez le poisson, c'est votre habitude ! Il faut regarder les chiffres tels qu'ils sont. Et puis dites-moi, en votre âme et conscience, si vraiment vous avez vu des travaux importants qui à la fin atteignaient exactement le montant prévu initialement. »

Gabriel CARRAMUSA : « Oui, je suis d'accord avec vous, on ne peut pas être très précis au moment des prévisionnels. Mais par contre, entre une annonce initiale à 747 000 € pour l'hôtel de ville, et une seconde délibération à 2 400 000 €, j'ai besoin de comprendre. Idem pour les vestiaires. 40 à 50 % de plus, ce n'est plus du dépassement. On ne vous demande pas quelque chose de très précis, mais tout de même. »

Martine SOUQUET : « A mon avis, nous ne dépassons pas à ce point-là, vous exagérez. Quant à l'hôtel de ville, nous avons intégré la place d'Hautpoul dans le plan pluriannuel. »

Gabriel CARRAMUSA : « nous n'en avons pas discuté, je ne comprends pas. »

Martine SOUQUET : « c'est pour 2024. »

Gabriel CARRAMUSA : « même là, sur l'autorisation de travaux, je veux bien qu'il y ait un dépassement, mais nous en sommes déjà à + 20%. J'essaie juste d'amener de la clarté. J'ai besoin de savoir si la ville s'engage pour 2 millions ou pour 2,8 millions, parce que ce n'est pas pareil. Je n'ai pas assisté ou participé à énormément de conseils municipaux depuis le mois de juin, ce décalage m'interpelle depuis le début. Monsieur Gausserand a estimé la maison des associations à 400 ou 450 000 € ; deux mois après, le budget achat plus travaux atteint les 800 000 €. Là, pour les dépenses prévisionnelles d'investissement, nous prévoyons de monter jusqu'à 1 250 000 €. Nous avions voté contre cette délibération, puisque nous souhaitions que le foncier déjà existant soit remis en état plutôt que d'acheter des locaux excentrés. Je ne veux pas polémiquer par rapport à la maison des associations, mais c'est quand même très parlant. Entre un achat initial à 400 000, achat qui n'est pas encore effectué, et un projet qui est estimé aujourd'hui à 1 250 000, on peut se demander où nous en serons à la sortie : 1,5 million, 1,6 million ? ».

Martine SOUQUET : « les montants que vous donnez incluent des options, à propos desquelles nous n'avons pas encore tranché. Pour la maison des associations, l'achat n'est en effet pas encore acté. »

7° Réaménagement du Quartier Lentajou : révision de l'autorisation de programme

Rapporteur : Martine SOUQUET

Par délibération du 2 juin 2020, une autorisation de programme pour les travaux de réaménagement du quartier de Lentajou a été créée avec les crédits de paiements associés.

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser l'autorisation de programme et de modifier les crédits de paiement de la manière suivante :

Nom du programme	N° opération	Montant des AP		Crédits de paiement annuels			
		Montant AP initial	Montant de l'AP révisée	Crédits de paiements antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/20)	2021	2022	2023
Quartier Lentajou	948	1 760 000,00	1 800 000,00	109 470,21	334 947,54	1 155 900,00	199 682,25

VOTE : UNE ABSTENTION

III) URBANISME

1° Dénomination d'un chemin piétonnier – Sentier du Petit Paradis

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame Le Maire informe l'assemblée que suite à l'aménagement des abords du ruisseau du Jansau, il convient de procéder à la dénomination du sentier piétonnier qui relie désormais la rue du Père Gibrat et la rue Saint-Jean.

Madame le Maire propose de dénommer ce chemin piétonnier :

- Sentier du Petit Paradis

1 annexe

VOTE : 1 ABSTENTION

Jean-marc AGUERRE : « je m'abstiens parce que si j'apprécie qu'il y ait une nouvelle voie d'accès, je trouve qu'il existe beaucoup de personnes qui ont rendu de grands services à la collectivité, à la nation, des femmes notamment, qui ont été extraordinaires dans l'aviation par exemple, et j'aurais apprécié que l'on pense à elles pour cette dénomination. Il serait souhaitable qu'on leur rende hommage de cette manière. Je pense aussi à des gens aussi qui viennent d'ailleurs, issus de la diversité, et qui ont apporté beaucoup de choses au pays. Quelques fois, je regrette que l'on n'ose pas. Pourquoi ne pas mettre en place une commission des noms, plutôt que d'aller au plus facile. C'est joli "petit paradis", mais c'est facile. »

Dominique HIRISSOU : « Non, ce n'est pas facile. Le chemin suit le ruisseau du Jansau, en contrebas d'un lieudit qui s'appelle "le petit paradis". Cette dénomination est cohérente et renforce l'unité de l'ensemble. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je sais bien, mais vous savez qu'aujourd'hui au niveau national, une centaine de noms a été proposée par plusieurs institutions qui cherchent à promouvoir des personnes méconnues qui ont accompli de grandes choses pour la nation. Nous pourrions puiser dans cette liste des idées qui permettraient à nos enfants de s'identifier et de se reconnaître dans des patronymes de personnes émérites. »

Thomas DOMENECH : « Puisque nous en sommes aux propositions de noms, monsieur Aguerre a raison. Mais il existe aussi de grands Gaillacois insuffisamment honorés. Nous avons la chance de compter dans nos personnalités une figure marquante de la résistance, puisqu'en termes de décorations, peu de gens en ont obtenues au niveau national ; c'était monsieur Charles Couchet. Je trouve dommage, alors que nous en avons honoré bien d'autres, qu'un des plus éminents résistants de la ville ne soit pas davantage célébré. Cet homme courageux, respecté pour son engagement politique et humain, pour la nation, contre la barbarie, pour la résistance, respecté par tous, quels que soient les camps politiques, a échappé à tous les honneurs que lui devaient la ville et l'ensemble des Gaillacois. Au même titre que certains autres qui ont donné leurs noms à des hôpitaux ou à des rues, je n'ai jamais compris pourquoi le nom de Charles Couchet était absent de l'espace public. Pensez-y : il serait juste que l'on puisse honorer de ce nom l'une de nos rues, l'un de nos espaces publics. »

IV) RESSOURCES HUMAINES

1° Recrutement d'agents contractuels saisonniers

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier et temporaire d'activité,

Propose au conseil municipal le recrutement des agents contractuels, dans les grades présentés dans le tableau ci-dessous, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier et temporaire d'activité.

Ils devront justifier de compétences ou des formations en lien avec les fonctions occupées et dans les métiers proposés par le service demandeur.

La rémunération des agents sera calculée par référence aux grades cités ci-dessous.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Service demandeur	Nombre d'agents	Grade	Durée de travail hebdomadaire	Durée du contrat de travail
CTM : Propreté urbaine	2	Adjoint technique	35 heures	3 mois
CTM : Espaces verts	3	Adjoint technique	35 heures	4 mois
Piscine d'été	1	Adjoint technique	35 heures	2 mois
Piscine d'été	2	Adjoint technique	20 heures	2 mois

Piscine d'été	1	Educateur des APS	35 heures	2 mois
Pôle culture et attractivité	2	Adjoint technique	35 heures	2 mois

Gabriel CARRAMUSA : « est-ce que vous allez privilégier, comme c'est d'usage, les enfants des agents pour ces postes saisonniers ? »

Martine SOUQUET : « Je pense que oui, cela dépendra des demandes. Mais ce n'est pas automatique, nous étudierons quand même les compétences des candidats. »

Gabriel CARRAMUSA : « Donc à compétences égales bien sûr. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Gabriel CARRAMUSA : « Une question avant que l'on se quitte. Je voulais simplement savoir où nous en étudions du litige avec Lantern Group, puisqu'il était question de demander un loyer. Est-ce que vous avez eu des retours ? Est-ce que vous pouvez nous dire également concernant votre démarche auprès de conseil juridique, s'il semblait judicieux ou pas d'entamer les poursuites ? »

Martine SOUQUET : « pour ce qui est du loyer concernant les lanternes stockées à Alphacan, un bail a été signé et nous avons touché un mois de loyer, pour l'instant 5000 € pour le mois de mars. Actuellement, ils sont en train effectivement d'enlever les lanternes. Pour ce qui est du litige, c'est un petit peu compliqué car il faut en passer par une médiation. Nous creusons pour l'instant pour voir ce que nous pouvons faire, mais nous n'avons pas trop avancé. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je crois me souvenir que vous vous étiez engagée à communiquer cette étude juridique, à la partager avec ceux qui le souhaiteraient. »

Martine SOUQUET : « D'accord, c'est possible, nous vous transmettrons les retours que nous avons eus du cabinet d'avocats, il n'y a pas de souci. »

Dominique BOYER : « Comment s'est déroulé le déménagement des lanternes, qui s'en est chargé ? Sous quelles garanties pour la ville ? Est-ce qu'il y a eu un constat, un état des lieux, de façon que la Ville ne soit pas inquiétée en cas de problèmes sur les lanternes ? »

Martine SOUQUET : « Un constat, pas vraiment. C'est la société MAG Conseil qui est en train d'enlever les lanternes. Nous avions sécurisé la zone pour éviter que tout le monde puisse y rentrer. Nous leur avons ouvert la zone pour qu'ils puissent retirer les lanternes. »

Dominique BOYER : « Une autre question. Nous avons reçu parmi les documents de ce conseil municipal le tableau des indemnités des élus, et j'ai été assez surpris de voir que madame Darmani n'en percevait plus alors que nous n'avons pas délibéré à ce sujet. »

Martine SOUQUET : « Il y a eu retrait de la délégation, donc automatiquement retrait de l'indemnité. »

Dominique BOYER : « nous ne devons pas voter le retrait de la délégation ? »

Martine SOUQUET : « non, la délégation et son retrait se font par arrêté. »

Dominique BOYER : « Tous les élus ont reçu une lettre de l'Agglomération pour expliquer le taux d'imposition choisi par la majorité. Même si j'ai voté contre, je trouve dommage que le débat au conseil municipal ait eu lieu après ce vote. Je pense que le sujet méritait un débat en amont, pour éviter à notre représentant aux finances d'aller à la guerre tout seul. »

Martine SOUQUET : « Il y a eu beaucoup de débats au sein de l'Agglomération, en conférences des maires. »

Dominique BOYER : « Parce que sur la lettre, on nous explique que tout serait plus ou moins la faute des salaires. Moi je trouve que le président est un peu « gonflé » d'accuser la masse salariale. Les gens font leur travail. »

Martine SOUQUET : « Il faut le lui dire à lui, au prochain conseil communautaire. »

Dominique BOYER : « Je le lui dirai. »

Corinne DARMANI : « Concernant les indemnités des élus, je remercie monsieur Boyer de relever que ma délégation a été annulée. Je souhaiterais dire que cela fait partie des points de désaccord que nous avons eu, puisque j'ai appris au dernier moment que les élus de l'opposition, qui font aussi un travail énorme pour la commune, n'avaient pas de rétribution. J'ai trouvé cela injuste. Les élus de l'opposition avaient demandé ce que les élus du groupe majoritaire allaient faire de leurs indemnités. Madame le Maire avait répondu. Et moi, ce soir, je voudrais dire que puisque je suis maintenant classée dans l'opposition, je souhaite partager mes indemnités avec mes collègues de l'opposition. Et j'aimerais aussi partager avec eux le livre intitulé “Demain” de Cyril Dion, parce qu'il s'agit pour moi de la Bible sur laquelle nous devons nous appuyer pour aller vers un futur plus soutenable. Les jeunes élus municipaux nous ont dit qu'ils se préoccupaient de notre environnement et notamment de la pollution. Il y a beaucoup de choses à faire à Gaillac et ailleurs. Donc je vous encourage tous à acheter cet ouvrage, à vous appuyer dessus, pour que le futur soit bien meilleur que celui que l'on s'apprête à laisser à nos enfants si nous ne faisons rien. »

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H40